

Montréal, le 11 octobre 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Paule Hamelin
Gowling Lafleur Henderson
3700, 1 Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 3P4

Me Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande de l'AQCIE/CIFQ afin de modifier les tarifs d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité pour l'année 2013
Dossier de la Régie : R-3823-2012

Chère consœur, cher confrère,

EBM demande à la Régie, dans une correspondance de ce jour, de lui permettre de déposer, au plus tard le 16 octobre 2013 en matinée, sa contestation à l'égard des réponses du Transporteur à certaines questions formulées dans sa demande de renseignements transmise dans le dossier mentionné en titre. La raison invoquée tient au fait que sa procureure est impliquée dans le dossier des normes de fiabilité dont l'audition est en cours devant la Régie.

La Régie ne peut retarder l'ensemble du processus du présent dossier en raison de la participation d'un intervenant dans un autre dossier réglementaire. Elle rappelle d'ailleurs que dans sa décision D-2013-090 elle demandait le concours de tous les participants pour assurer un examen adéquat du dossier dans le respect de ses différentes étapes.

De manière exceptionnelle, la Régie accorde à EBM un délai supplémentaire et lui demande de déposer sa contestation des réponses données par le Transporteur à sa demande de renseignements **au plus tard le 15 octobre à 12h**. Le Transporteur pourra répondre à cette contestation **d'ici 16h, le 16 octobre 2013**.

Par ailleurs, la Régie précise que la date de dépôt de la preuve des intervenants est maintenue au **22 octobre 2013** afin de ne pas retarder le traitement de l'ensemble du dossier. Les intervenants pourront toutefois, le cas échéant, compléter leur preuve, à la suite de la décision que rendra la Régie sur les contestations des participants à l'égard des réponses du Transporteur à leurs demandes de renseignements.

Veuillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as